

2024



**LEUR
FUTUR
SOUFFLE
AVEC VOUS**

**EN 2024, VOTRE
CONTRIBUTION
AUX PROJETS
DES ÉCOLES TALIS
ET DES ÉTUDIANTS
AVEC LA TAXE
D'APPRENTISSAGE**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024 / MERCİ POUR VOTRE SOUTIEN

Madame, Monsieur,
Cher partenaire,

Vous avez accueilli des élèves des écoles membres TALIS et nous vous remercions pour votre confiance. Vous devez affecter le montant de la Taxe d'Apprentissage (le solde 13%). Cette démarche, obligatoire pour vous est essentielle pour nous.

La Taxe d'Apprentissage a été créée pour soutenir les dépenses des formations technologiques professionnelles et financer les formations en apprentissage. TALIS peut percevoir la part de la Taxe dédiée au financement des formations initiales hors apprentissage, soit **un solde de 13%, que vous devrez déclarer et payer avant le 5 ou le 15 mai 2024 puis attribuer aux établissements de votre choix**. En choisissant un établissement membre de TALIS, vous soutenez notre action pour l'accès aux études et aux emplois pour le plus grand nombre.

Que finance le solde de 13% ?

De nouvelles pratiques pédagogiques et le développement des investissements matériels pour maintenir l'efficacité de nos formations.

— L'innovation pédagogique, le renforcement du suivi individuel de chaque élève, l'adaptation de nos formations comme de nos campus aux transitions numériques, écologiques et sociétales, pour former des citoyens et des professionnels responsables.



— La mise en place de nouvelles modalités de formation, tirant le meilleur parti des pédagogies dites hybrides, pour maximiser l'engagement des apprenants et assurer l'efficacité des enseignements, même à distance : déploiement de la plateforme LMS (*Learning Management System*), évolution du dispositif TOAST (*Talis Online Services And Tools*), granularisation des parcours de formation grâce à l'apport des sciences cognitives...

— L'intégration dans nos parcours de formation de nouvelles matières et pratiques pédagogiques, favorisant l'ouverture, la curiosité intellectuelle, la culture générale et l'engagement dans les transitions du monde contemporain.

— Le maintien du recrutement des enseignants formateurs, conférenciers et intervenants extérieurs experts dans leurs domaines.

Bourses de l'engagement : les études pour tous

La Taxe d'Apprentissage nous permet, en 2024, de maintenir un système de « bourses de l'engagement » permettant l'accès à de nouvelles formations. Ces bourses d'études couvrent 90% des frais de scolarité et sont attribuées selon des critères socio-économiques à des candidats méritants engagés dans un projet culturel, sportif, caritatif ou environnemental.

Nous vous remercions encore sincèrement pour votre fidélité.

Bien cordialement,

Yves Hinnekint
Président de TALIS

La Taxe d'Apprentissage permet de faire financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées l'année de référence (le taux est de 0,68% de la masse salariale).

La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut : Entreprise individuelle ou société / Entreprise commerciale, industrielle ou artisanale / Entrepreneur individuel / Association / Coopérative agricole ou groupement d'intérêt économique (GIE).

La Taxe d'Apprentissage est scindée en deux parts :

- Une fraction de 0,59%, destinée au financement de l'apprentissage (la part principale)
- Une fraction de 0,09%, destinée à financer les formations initiales technologiques ou professionnelles (hors apprentissage) et les organismes spécialisés dans l'orientation, ou l'insertion (le solde).

COMMENT FLÉCHER VOTRE VERSEMENT VERS TALIS ?

Le solde de la Taxe d'Apprentissage 2024 correspond à 0.09% de votre masse salariale brute 2023 et sera donc prélevé directement, par l'URSSAF (ou la MSA, selon le secteur d'activité de l'entreprise) via votre DSN d'avril exigible le 5 ou le 15 mai 2024 (en fonction de la taille de votre entreprise).

Du 27 mai au 04 octobre 2024, c'est via le portail internet national SOLTÉA, développé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), que vous pourrez affecter directement votre solde de la Taxe d'Apprentissage 2024, à l'un des établissements TALIS habilités de votre choix.

BORDEAUX
CREFOR TALIS FORMATION
UAI : **0331646K**
SIRET : **35112793100035**

BAYONNE
TALIS FORMATION
UAI : **0642149N**
SIRET : **35112793100050**

PARIS
TALIS B.S. PARIS
UAI : **0751954S**
SIRET : **42931147500025**

NANTES
ÉCOLE NANTAISE SUPÉRIEURE D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL – ENSEC
UAI : **0441946B**
SIRET : **39863617500018**

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ ENCIA
UAI : **0440255N**
SIRET : **38864952700016**

LYCÉE PRIVÉ ENACOM
UAI : **0442124V**
SIRET : **34466250700021**

CONTACT TALIS / INFOS / VERSEMENT
taxeapprentissage@talisformation-taxes.info
T. 06 70 39 13 70

talisformation-taxes.info

**À QUOI SERT LA TAXE ?
COMMENT NOS CAMPUS
UTILISENT LES FONDS POUR
ÉQUIPER, ANIMER
ET DÉVELOPPER LE PROJET
PÉDAGOGIQUE ?**

**QUELQUES
EXEMPLES**

50 k/euros
Pour le déploiement d'une
**plateforme d'apprentissage
en ligne (LMS) dernière génération**

TALIS TOAST

80 k/euros
Pour l'installation d'une « **virtual
Classroom** » équipée pour un
enseignement hybride

200 k/euros
Pour le financement des
bourses TALIS de l'engagement
dans le cadre du Bachelor
TALIS Transition.s / WE+ME

**WE
ME +:**

20 k/euros
Pour la **conception de parcours sur
la RSE, les softs skills et la culture
générale**

**Culture
Club**



SOLTÉA

Soltéa est la plateforme de répartition du solde de la Taxe d'Apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la Taxe d'Apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

soltea.gouv.fr



DONNÉES

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Talis Education Group pour la collecte de la Taxe d'Apprentissage (13%). Les données collectées seront communiquées aux seuls collaborateurs des services généraux et aux directions des campus. Les données sont conservées pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits : dpo@talisnetwork.com / Talis Education Group / 112 avenue Paul Doumer / CS61031 / F-24112 Bergerac / T. 05 53 22 12 00. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL — TALIS— FÉVRIER 2023

CONTACT TALIS / INFOS / VERSEMENT

taxeapprentissage@talisformation-taxes.info

T. 06 70 39 13 70

talisformation-taxes.info

AVRIL

Communication par les entreprises des éléments comptables via la DSN
(Déclaration Sociale Nominative)

5 MAI / 15 MAI

Prélèvement unique du solde de la Taxe d'Apprentissage des entreprises par l'URSSAF ou la MSA

27 MAI > 02 AOÛT

1^{ère} période de répartition.

27 mai : ouverture de la plateforme de la Caisse des Dépôts SOLTÉA. Choix des établissements TALIS bénéficiaires. Clôture le 02 Août.

BORDEAUX

CREFOR TALIS FORMATION

UAI : **0331646K**

SIRET : **35112793100035**

BAYONNE

TALIS FORMATION

UAI : **0642149N**

SIRET : **35112793100050**

PARIS

TALIS B.S. PARIS

UAI : **0751954S**

SIRET : **42931147500025**

NANTES

ÉCOLE NANTAISE SUPÉRIEURE D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL – ENSEC

UAI : **0441946B**

SIRET : **39863617500018**

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ ENCIA

UAI : **0440255N**

SIRET : **38864952700016**

LYCÉE PRIVÉ ENACOM

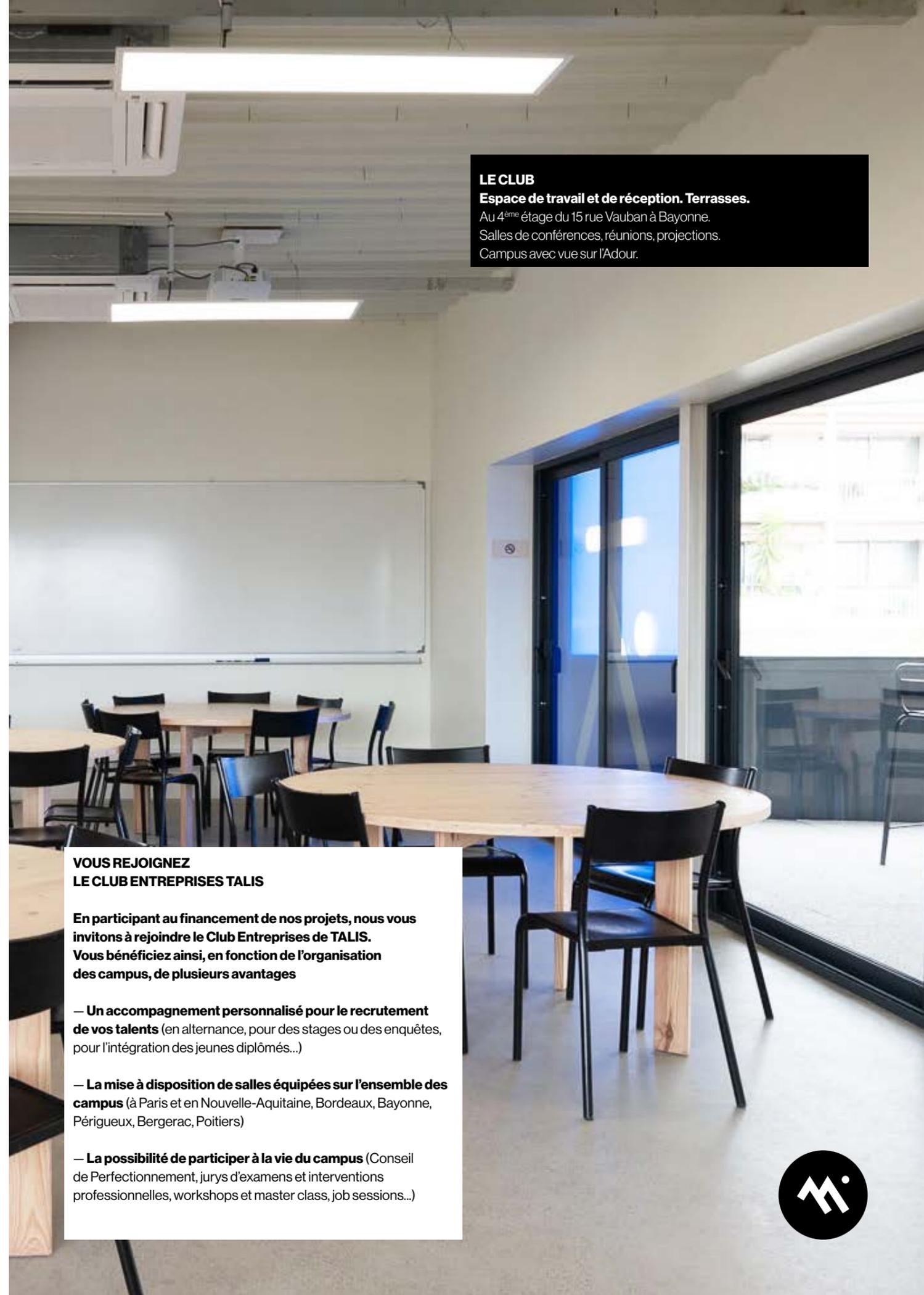
UAI : **0442124V**

SIRET : **34466250700021**

12 AOÛT > 04 OCTOBRE

2^{ème} période de répartition.

Clôture de la campagne de répartition sur SOLTÉA le 04 octobre.



LE CLUB

Espace de travail et de réception. Terrasses.

Au 4^{ème} étage du 15 rue Vauban à Bayonne.

Salles de conférences, réunions, projections.

Campus avec vue sur l'Adour.

VOUS REJOIGNEZ LE CLUB ENTREPRISES TALIS

En participant au financement de nos projets, nous vous invitons à rejoindre le Club Entreprises de TALIS. Vous bénéficiez ainsi, en fonction de l'organisation des campus, de plusieurs avantages

— **Un accompagnement personnalisé pour le recrutement de vos talents** (en alternance, pour des stages ou des enquêtes, pour l'intégration des jeunes diplômés...)

— **La mise à disposition de salles équipées sur l'ensemble des campus** (à Paris et en Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux, Bayonne, Périgueux, Bergerac, Poitiers)

— **La possibilité de participer à la vie du campus** (Conseil de Perfectionnement, jurys d'examens et interventions professionnelles, workshops et master class, job sessions...)





Merci de soutenir les projets des étudiants qui se forment dans votre entreprise et sur nos campus

TALIS est un projet vivant porté par une forte culture entrepreneuriale et une expertise de proximité. TALIS permet aux jeunes d'accéder à l'expérience de modèles inspirants et aux entreprises de se transformer pour perdurer dans un monde meilleur et au-delà.

RAISON D'ÊTRE



TALIS LE FUTUR SOUFFLE

Nos équipes conseillent et orientent dans la recherche d'un projet d'études, accompagnent les entreprises dans l'élaboration de parcours de formation et dans l'intégration de nouveaux collaborateurs. TALIS, le réseau d'écoles, forme du Lycée au Bac+5 et prépare aux enjeux des grandes mutations de notre monde. Le réseau regroupe des établissements historiquement ancrés sur leur territoire pour participer au développement économique local.

TALIS

BORDEAUX
CREFOR TALIS FORMATION
UAI : **0331646K**
SIRET : **35112793100035**

BAYONNE
TALIS FORMATION
UAI : **0642149N**
SIRET : **35112793100050**

PARIS
TALIS B.S. PARIS
UAI : **0751954S**
SIRET : **42931147500025**



NANTES
**ÉCOLE NANTAISE SUPÉRIEURE
D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL - ENSEC**
UAI : **0441946B**
SIRET : **39863617500018**

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ ENCIA
UAI : **0440255N**
SIRET : **38864952700016**

LYCÉE PRIVÉ ENACOM
UAI : **0442124V**
SIRET : **34466250700021**



CONTACT TALIS / INFOS / VERSEMENT
taxeapprentissage@talisformation-taxes.info
T. 06 70 39 13 70

[talisformation-taxes.info](https://www.talisformation-taxes.info)